

11-INT-489



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **22 FEV. 2011**

Scanné le _____

Interpellation

Gouvernance du CHUV

Haut fonctionnaire de l'Etat, le professeur Pierre-François Leyvraz, directeur général du CHUV, a cru devoir venir à la rescousse de son patron, le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, dans un article du *Matin Dimanche*, le 29 janvier 2011. Dans cet article, le directeur général du CHUV s'en prend aux cliniques privées accusées notamment "de vider de manière déloyale l'hôpital universitaire de ses meilleurs éléments."

L'argument ne tient pas. Les réactions que Pierre-François Leyvraz a déclenchées sur le blog du *Matin Dimanche* le montrent bien. C'est simplement une manière, à peine voilée, d'appuyer Pierre-Yves Maillard à la suite du refus du Grand Conseil d'entrer en matière sur la révision de la Loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins.

L'attaque contre le secteur privé de la santé a de quoi surprendre de la part de M. Leyvraz, qui était encore, il y a peu, directeur de l'Hôpital orthopédique de la Suisse romande, qu'il était fier de présenter comme un hôpital "privé". Mais ce qui surprend le plus, à lire les commentaires qu'a provoqués son article, dont certains émanent manifestement de collaborateurs du CHUV, c'est le nombre de fonctions que Pierre-François Leyvraz remplit dans l'établissement qu'il dirige.

C'est pourquoi je souhaite que le Conseil d'Etat réponde aux questions suivantes:

1. Est-il exact qu'en dehors de ses fonctions de directeur général, Pierre-François Leyvraz exerce également la fonction de chef du Département de l'appareil locomoteur?
2. S'il est exact que Pierre-François Leyvraz remplit des fonctions à plusieurs niveaux hiérarchiques de l'institution, le Conseil d'Etat juge-t-il cette situation conforme à une bonne gouvernance?
3. Est-il exact que Pierre-François Leyvraz continue d'exercer une activité opératoire au sein du CHUV, en particulier auprès d'une clientèle dite "privée"?
4. Si tel est bien le cas, quel temps y consacre-t-il et quel revenu en tire-t-il?
5. Est-il exact que Pierre-François Leyvraz est présent dans les instances d'une entreprise de développement d'implants en orthopédie, implants qui sont ou pourraient être commandés par le CHUV?
6. Si tel est bien le cas, cette situation n'est-elle pas problématique en termes de potentiels conflits d'intérêts?

Certaine que le Conseil d'Etat, au vu de la transparence à laquelle il se montre très attachée, souhaitera répondre le plus complètement possible à ces quelques questions, je l'en remercie par avance.

Fabienne Despot

Vevey, le 21 février 2011

Ne souhaite pas développer.